

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 071-200040293-20250203-003\_2025ANX-DE



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

---

## BUDGET ASSAINISSEMENT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS**

**3 FEVRIER 2025**

## SOMMAIRE

<b>1. LOI DE FINANCES 2025 ET ACTUALITE REGLEMENTAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>1.1. LOI DE FINANCES .....</b>	<b>2</b>
<b>1.2. Actualité concernant le transfert de compétence .....</b>	<b>2</b>
<b>2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AC – ANC .....</b>	<b>3</b>
<b>3. RECETTE DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>4. CONCLUSION SECTION FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>5. DEPENSES D’INVESTISSEMENT AC – ANC .....</b>	<b>8</b>
<b>6. RECETTES D’INVESTISSEMENT – AC .....</b>	<b>9</b>
<b>7. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX .....</b>	<b>9</b>
<b>8. TARIFICATION DE L’ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>10</b>
<b>9. 12<sup>ème</sup> PROGRAMMES DES AGENCES DE L’EAU RMC/LB .....</b>	<b>12</b>
<b>10. REDEVANCE DE L’AGENCE DE L’EAU ET PRIME POUR EPURATION .....</b>	<b>13</b>
<b>11. ETAT DE LA DETTE et EMPRUNTS .....</b>	<b>14</b>
<b>12. RESULTATS PROVISOIRES DE L’EXERCICE 2024 .....</b>	<b>15</b>
<b>13. CONCLUSION .....</b>	<b>15</b>

## 1. LOI DE FINANCES 2025 ET ACTUALITE REGLEMENTAIRE

### 1.1. LOI DE FINANCES

La Loi de finance 2025 induit une baisse de recettes liée à la **FCTVA** :

- Suppression de la FCTVA en **fonctionnement** :
  - > BP 2024 : - 18 044 € de recettes sur les prestations de curage et petits travaux.
- En **investissement**, abaissement du taux de 16,404% à 14,85%
  - > BP 2024 sur 1 591 000€ de travaux, on passe de 261 150€ à 236 400€ de FCTVA soit - 25 000€.

Une augmentation des **Frais de personnel** est également à prévoir :

- Augmentation de cotisation employeur : 4 000 €/an
- Complémentaire :  $150 \times 12 = 1\ 800$ €/an

### 1.2. Actualité concernant le transfert de compétence

L'engagement de Michel Barnier de supprimer l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités, qui devait intervenir au 1er janvier 2026, a trouvé sa concrétisation dans une proposition de loi votée au Sénat ce 17 octobre 2024.

Le texte entend concilier la pérennité des transferts déjà opérés (pas de rétroactivité), lesquels ont nécessité des travaux préparatoires considérables, et la liberté pour les communes qui n'ont pas procédé au transfert à ce jour.

Il maintient également la possibilité de délégation à des syndicats supra-communaux pour les communes encore compétentes. Le texte est en cours d'examen à l'assemblée nationale.

**Pas d'influence directe de ce projet sur le service assainissement.**

## 2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AC – ANC

Art.	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2024			CA 2024			% de réalisé
		Budget Total	BP AC	BP ANC	Budget Total	CA AC	BP ANC	
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	590 400,30	489 375,30	101 025,00	331 278,11	280 260,74	51 017,37	56,11%
12	CHARGES DE PERSONNEL	271 630,00	162 860,00	108 770,00	268 256,12	157 830,66	110 425,46	98,76%
14	ATTENUATION DE PRODUIT	67 740,00	67 740,00	0,00	2 339,68	2 339,68	0,00	3,45%
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	4 310,31	4 310,31	0,00	4 290,48	4 290,48	0,00	99,54%
66	CHARGES FINANCIERES	122 173,00	122 172,00	1,00	115 109,16	114 817,73	291,43	94,22%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	6 500,00	1 500,00	2 750,00	2 500,00	250,00	34,38%
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
DF	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	1 074 253,61 €	862 957,61 €	211 296,00 €	724 023,55 €	562 039,29 €	161 984,26 €	67,40%

Au chapitre 11 on compte 5 grands postes de dépenses ;

L'Article 611- sous-traitance est réalisé à quasi 70% en 2024.

**Ce poste va augmenter en 2025** puisque les marchés de Valvert, SARP vont être reportés au 611 ainsi que le futur marché d'exploitation de la station de CLUNY, des 5 postes de CLUNY et de prestation électromécanique sur les 6 postes de relevage en régie.

Sur les fluides (art.6061) on est à 69% de réalisation en 2024.

**En 2025**, récupération sur toute l'année des consommations de Fluides des stations de LA GUICHE, JONCY, du PR de Rains et PR de Velle.

L'Entretien des réseaux (61523) est réalisé à 32%. Cet article sera consacré principalement aux réparations sur les réseaux. Cette année le service est intervenu sur les réseaux de JONCY et BONNAY pour des réparations.

**Pour 2025** : L'enveloppe de cet article va être diminuée pour compenser l'augmentation du 611.

L'Entretien Station/poste de relevage (61521) est réalisé à 72%. En 2024, des frais ont été engagés sur des pompes à SALORNAY, la station de BERGESSERIN. De plus, les lagunes de BUFFIERES ont été curées.

**En 2025**, il est prévu le curage de 2 lits de séchage des boues de la station de CLUNY, la réparation de petit ouvrage de répartition et vanne sur des Filtres plantés roseaux (LOURNAND et ST CLEMENT).

Sur l'entretien des espaces verts (art. 61528), on est à 118% de réalisation du budget 2024. Au vu de l'occupation des techniciens et de la complexité de la tâche, le faucardage va être externalisé. Il est reporté en partie sur 2025.

**En 2025**, cette enveloppe devra être augmentée en conséquence. Un travail de fond a démarré sur certains sites, le travail doit se poursuivre.

**Pour le BP 2025 pas d'augmentation globale du chapitre 11, plutôt une baisse de l'ordre de 10%.**

**Le chapitre 12**, concernant les charges de personnel, est consommé à quasi 99 %.

**Pour 2025**, les deux CDD sont renouvelés

*Tableau du personnel 2024 / 2025*

Compétences	2024 Répartition des 6 ETP du service	2025
ANC	> 2 ETP – agents du SPANC > 0.5 ETP – secrétaire	
AC	> 2 ETP - Agents Assainissement collectif > 0.5 ETP – secrétaire > 1 ETP – Directrice	+ 0.5 à 1ETP – renfort sur le collectif
TOTAL	6 Equivalents temps plein	

Après une première année de fonctionnement du service, nous constatons que le suivi règlementaire des ouvrages, le management au quotidien des agents et les tâches administratives et budgétaires afférentes à la responsable du service ne lui permettent pas de dégager assez de temps pour lancer et suivre tous les travaux.

Il est donc proposé d'augmenter les effectifs d'½ ETP pour assurer essentiellement le suivi des travaux assainissement.

Si prise de compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2026, il peut être envisagé de compléter cet emploi avec ½ ETP sur l'eau potable.

Un alternant pourrait également aider les techniciens pour du travail de fond (sécurisation des sites, mise à jour des plans, curage préventif...).

**Une enveloppe au chapitre 14** avait été prévue pour le reversement des primes pour épuration de l'Agence de l'eau. Après échanges avec l'Agence, il s'est avéré que les gestionnaires AEP qui facturaient l'assainissement pour le compte des communes reversaient directement ces primes à l'Agence. Ainsi en 2024, seuls les 3.5% de l'enveloppe ont été consommés pour les communes qui facturaient en régie.

**En 2025**, les gestionnaires d'eau potable prélèveront la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » aux usagers puis la reverseront à la Communauté de communes. Cette dernière les reversera à l'Agence de l'eau.

Ainsi une enveloppe est ainsi à prévoir en recette (chap. 70) puis en dépense (chap. 14).

**Au chapitre 66 – charge financière** : Une ligne de Trésorerie de 600 000€ a été contractée en juin 2024 par le service assainissement. Une convention avec CLUNY est passée pour rembourser la part assainissement d'un emprunt contracté sur l'eau et l'assainissement (2 ans). Fin 2024, 3 emprunts sont arrivés à échéance (JONCY, St CLEMENT et LOURNAND).

### 3. RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Art.	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2024			CA 2024			% de réalisé
		Budget Total	AC	ANC	Budget total	AC	ANC	
70	VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES	1 202 172,00	1 037 740,00	164 432,00	721 284,85	612 894,35	108 390,50	60,00%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 404,00	10 700,00	10 704,00	27 595,76	16 891,76	10 704,00	128,93%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 034 968,47	1 034 968,47	0,00	1 023 580,31	1 023 579,44	0,87	98,90%
RF	<b>TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 258 544,47</b>	<b>2 083 408,47</b>	<b>175 136,00</b>	<b>1 772 460,92</b>	<b>1 653 365,55</b>	<b>119 095,37</b>	<b>78,48%</b>

#### Recettes AC – sur la consommation d’eau potable

En 2024, sur les redevances assainissement collectif (sur le prix du m3 d’eau potable), on constate un manque à gagner de 35%.

Concernant les reversements 2024, la Trésorerie a imposé que les recettes sur consommation 2023 non rattachées, soient reversées aux budgets principaux des communes. Alors qu’il avait été annoncé que tout reversement ne pourrait être fait sur les budgets principaux des communes si pas de rattachement.

Cela représente une perte de recettes de 62 857 €.

La recette AC sur la consommation d’eau potable a été surévaluée par rapport au Compte administratif des communes (CA 2022 : 752 777€/ CA 2023 : 706 397 €) pour tenir compte des hausses de consommation et de l’augmentation des prix en 2024.

Les modalités de facturation ont été uniformisées sur le territoire. La part fixe est ainsi payée à terme échu, cela a engendré une perte de part fixe sur certaines communes en 2024.

Des décalages de facturation (facturation au plus tard en 2023) ont été observés sur certaines communes.

**C’est l’ensemble de ces facteurs qui ont contribué à cette perte de recettes en 2024.**

Une étude au vu du nombre d’abonnés (listes usagers AC), de l’harmonisation tarifaire et de la consommation moyenne par abonné, annonce des recettes à hauteur de 900 000 d’euros pour 2025. A noter que les recettes diminuent en 2026 du fait de la baisse du prix de l’assainissement sur 9 communes. (Voir tableau ci-dessous)

**Il est proposé de maintenir les prévisions de recettes à 850 000€ pour l’année 2025.**

## Facturation de la Participation Financière à l'Assainissement Collectif

Les Recettes dues aux PFAC ont été surestimées, 3 PFAC seulement ont été facturées. Le taux de facturation est faible, car la politique du service était de facturer après raccordement des usagers et contrôle du logement.

Courant 2025, il sera proposé de facturer à la pose de la boîte de branchement. Le règlement de service devra être mis à jour.

## Nombre de contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif.

En 2024, 111 contrôles de raccordement ont été réalisés principalement dans le cadre de ventes de logements sur le territoire.

## Recettes du SPANC

### Recettes du SPANC réalisées à 90% :

- Démarrage des diagnostics mi-février ;
- Formation des agents ;
- Reprise des données de l'ancien SPANC ;
- Décembre 2024 : travail de terrain réalisé, qui sera facturé sur 2025 (12 DA, 9 contrôles travaux, 20 contrôles de bon fonctionnement) ;
- 18 heures des techniciennes ANC passées sur les contrôles d'assainissement collectif.

Prestations	Redevances contrôles 2024	BP 24 Nb contrôles	BP 24 Recette	Réel 24 Nb contrôles	Réel 24 Recette	% de réalisation
Demande d'Autorisation (DA)	165,00 €	88	14 520,00 €	68	11 220,00 €	77%
Contrôle des Travaux	264,00 €	88	23 232,00 €	78	20 592,00 €	89%
Bon fonctionnement (BF)	131,00 €	480	62 880,00 €	409	53 579,00 €	85%
Vente	264,00 €	75	19 800,00 €	86	22 704,00 €	115%
Vidanges (frais dossier)	40,00 €	0	0,00 €	0	0,00 €	
Pénalité	5 x le BF	0	0,00 €	0	0,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>731</b>	<b>120 432,00 €</b>	<b>641</b>	<b>108 081 €</b>	<b>90%</b>

Prestations	Réel 24 Nb contrôles	Réel 24 Recette	% de réalisation	Redevances contrôles 2025	Prévisionne I 2025	Prévisionnel
Demande d'Autorisation (DA)	68	11 220,00 €	77%	165,00 €	75	12 375,00 €
Contrôle des Travaux	78	20 592,00 €	89%	264,00 €	75	19 800,00 €
Bon fonctionnement (BF)	409	53 579,00 €	85%	135,00 €	480	64 800,00 €
Vente	86	22 704,00 €	115%	264,00 €	75	19 800,00 €
Vidanges (frais dossier)	0	0,00 €		40,00 €	240	9 600,00 €
Pénalité	0	0,00 €		5 x le BF	1	675,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>641</b>	<b>108 081 €</b>	<b>90%</b>		<b>946</b>	<b>127 050,00 €</b>

L'année 2024 est marquée par le démarrage du marché de vidanges des fosses. Depuis décembre 2024, on compte environ 10 demandes de vidanges par semaine. Cadence plutôt élevée, cela est dû au démarrage du service de vidanges et à la communication faite en conséquence.

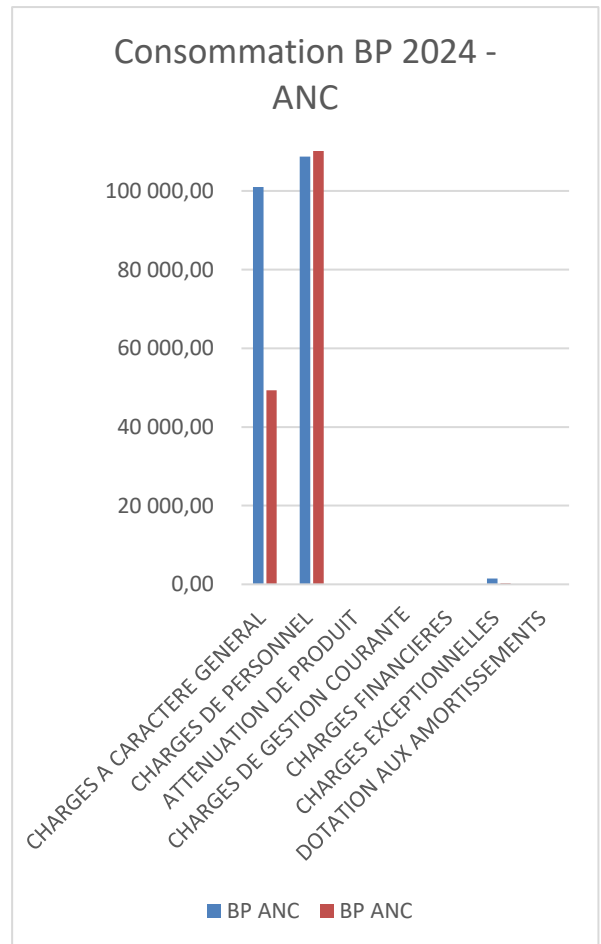
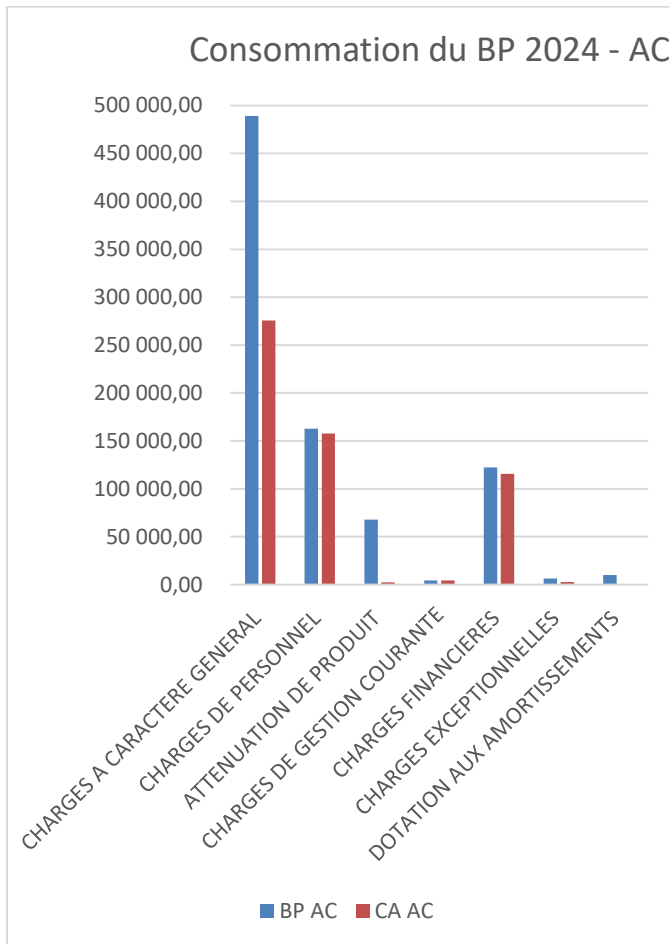
#### 4. CONCLUSION SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 67% et les recettes à hauteur de 76%. **Les excédents des communes n'ont pas été consommés sur la section de fonctionnement.**

**Le budget du SPANC est déficitaire à hauteur de 40 900€.**

Les charges sur l'ANC se concentrent principalement sur le personnel et les charges à caractère général. Il n'est pas possible de diminuer les charges de personnel. Certaines charges ont été réparties à part égale sur l'AC et l'ANC.

En 2025, afin d'atteindre l'équilibre sur le budget SPANC les dépenses au chapitre 11 seront diminuées. La répartition entre les compétences AC/ANC devra être affinée. Les recettes vont augmenter.





## 5. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AC – ANC

Art.	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2024			CA 2024		
		TOTAL	AC	ANC	TOTAL	AC	ANC
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	462 391,59	462 391,59	0,00	462 391,59	462 391,59	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	707 280,00	706 520,00	760,00	543 395,31	543 395,31	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	241 719,00 €	241 719,00 €	- €	344,41 €	344,41 €	- €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	808 535,70 €	808 535,70 €	- €	243 454,47 €	237 640,43 €	5 814,04 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	694 040,00	694 040,00	0,00	216 279,57	216 279,57	0,00
<b>DI</b>	<b>TOTAL DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT</b>	<b>2 913 966,29 €</b>	<b>2 913 206,29 €</b>	<b>760,00 €</b>	<b>1 465 865,35 €</b>	<b>1 460 051,31 €</b>	<b>5 814,04 €</b>

Le chapitre 10 correspond au transfert des déficits des communes en investissement.

**En 2024, au chapitre 16** une enveloppe supplémentaire avait été prévue pour rembourser l'emprunt de Blanot en totalité. Ce dernier n'a pas été remboursé. 3 emprunts sont arrivés à échéance au 1/01/2025.

**En 2025, le montant de cet article peut être diminué.**

Le Chapitre 20 correspond aux études, le SDA intercommunal n'a pas été lancé en 2024. Il convient de conserver une enveloppe conséquente en 2025 pour le SDA.

Au chapitre 21, 55 000€ ont été consacrés à la mise en place du service avec l'achat de 3 véhicules et de matériel informatique pour équiper le service.

Au chapitre 21, on compte également la réalisation de 8 branchements d'assainissement collectif.

Au chapitre 21 et 23, quatre tranches de travaux se sont poursuivies sur CLUNY :

- Gué Marion
- Les 4 moulins
- Impasse du Moulin
- Rue de la Liberté

On compte également l'achat de 2 pompes pour le poste de relevage principal du système de SALORNAY SUR GUYE, le renouvellement de l'armoire électrique du Poste des services techniques à CLUNY, la maîtrise d'œuvre et les études des opérations de réhabilitation de LA GUICHE et FLAGY.

## 6. RECETTES D'INVESTISSEMENT – AC

Art.	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2024			CA 2024			% réalisation
		TOTAL	AC	ANC	TOTAL	AC	ANC	
10	TOTAL DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	688 592,17	688 592,17	0,00	489 236,23	487 011,19	2 225,04	71,05%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 017 157,47	1 017 157,47	0,00	428 424,00	428 424,00	0,00	42,12%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00%
RF	TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	1 705 749,64	1 705 749,64	0,00	917 660,23	915 435,19	2 225,04	53,80%

Des subventions liées à des travaux de Cluny et Bonnay ont été reçues en 2024.

Des subventions accordées vont venir abonder les recettes à hauteur de 619 000€ en 2025.

L'Appel à projet 2024 du Département a été sollicité pour l'opération de réhabilitation de LA GUICHE, au vu des taux on estime à 160 000€ le montant de l'aide.

L'Agence de l'eau a été sollicitée en 2024 pour les travaux de réhabilitation des réseaux du Cloître (ENSAM). Au vu des difficultés d'intervention, les coûts plafonds ne seraient pas appliqués pour ce projet.

L'Agence de l'eau sera sollicitée pour le projet de FLAGY, LA GUICHE et le SDA.

**Pas de recours à l'emprunt en 2024 pour le financement des travaux.**

## 7. PROGRAMME PLURIANNUEL DE TRAVAUX

Les travaux à prévoir sont les suivants :

- ST CLEMENT – reprise d'un réseau vers la salle des fêtes
- CLUNY –réhabilitation au sein du Cloître
- CLUNY - Champ de Foire – nouvelle gendarmerie
- La GUICHE – phase consultation travaux réseaux
- FLAGY – phase consultation travaux
- BUFFIERES – réhabilitation de la lagune

Les trois opérations du PPI 2024 sont au stade projet, ce dernier va être repris en conséquence, il est proposé d'ajouter la réhabilitation de la station de FLAGY dans le PPI.

PROJET DE MANDAT - PPI - AP	TOTAL	CP 2025	CP 2026	CP 2027
REHABILITATION SYSTÈME ASSAINISSEMENT LA GUICHE	1 621 044,60 €	441 181,60 €	589 931,50 €	589 931,50 €
SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL	400 000,00 €	100 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €
BUFFIERES - REHAB STEP	150 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €
FLAGY	534 279,46 €	510 000,00 €	24 279,46 €	
	2 705 324,06 €	1 126 181,60 €	889 210,96 €	689 931,50 €

PROJET DE MANDAT - PPI - AP	TOTAL	FINANCEMENT			RESTE A CHARGE	TX RESTE A CHARGE	EMPRUNT
		FINANCEMENTS NOTIFIES	PREVISIONNELS	TAUX DE FINANCEMENT			
REHABILITATION SYSTÈME ASSAINISSEMENT LA GUICHE	1 621 044,60 €		950 000,00 €	58,60%	671 044,60 €	41,40%	
SCHEMA DIRECTEUR INTERCOMMUNAL	400 000,00 €		200 000,00 €	50,00%	200 000,00 €	50,00%	
BUFFIERES - REHAB STEP	150 000,00 €	72 500,00 €		48,33%	77 500,00 €	51,67%	
FLAGY	534 279,46 €		267 139,73 €	50,00%	267 139,73 €		
	2 705 324,06 €	72 500,00 €	1 150 000,00 €	45,19%	948 544,60 €	35,06%	

## 8. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

L'harmonisation tarifaire se poursuit au vu de la délibération prise fin 2023 (voir tableau ci-dessous). En 2025, 14 communes voient leur redevance assainissement collectif sur le prix du m3 d'eau potable atteindre le tarif cible.

	2023		2024		hausse du prix	2025		hausse du prix du m3	2026		Baisse du prix du m3
	Fixe	m3	Fixe	m3		Fixe	m3		Fixe	m3	
BERGESSERIN			1150	3,24		1150	3,24		1150	3,24	
FLAGY	0,00 €	0,00 €	60,00 €	1,45 €	1,95 €	60,00 €	1,45 €	0,00 €	60,00 €	1,45 €	
MAZILLE	26,00 €	0,60 €	60,00 €	0,88 €	0,56 €	60,00 €	1,45 €	0,57 €	60,00 €	1,45 €	
MASSILLY	0,00 €	1,15 €	60,00 €	1,05 €	0,40 €	60,00 €	1,45 €	0,40 €	60,00 €	1,45 €	
SAINTE CECILE	30,00 €	0,92 €	60,00 €	1,06 €	0,39 €	60,00 €	1,45 €	0,39 €	60,00 €	1,45 €	
DONZY	25,00 €	1,00 €	60,00 €	1,08 €	0,37 €	60,00 €	1,45 €	0,37 €	60,00 €	1,45 €	
CHISSEY LES MACON	50,00 €	0,80 €	60,00 €	1,08 €	0,36 €	60,00 €	1,45 €	0,37 €	60,00 €	1,45 €	
BONNAY - ST YTHAIRE	38,00 €	0,97 €	60,00 €	1,12 €	0,33 €	60,00 €	1,45 €	0,33 €	60,00 €	1,45 €	
SALORNAY	40,00 €	1,05 €	60,00 €	1,17 €	0,29 €	60,00 €	1,45 €	0,28 €	60,00 €	1,45 €	
SIGY LE CHATEL	9,15 €	1,42 €	9,15 €	1,42 €		60,00 €	1,45 €	0,45 €	60,00 €	1,45 €	
BERZE LE CHATEL	72,00 €	0,90 €	72,00 €	0,90 €		60,00 €	1,45 €	0,45 €	60,00 €	1,45 €	
CLUNY	0,00 €	1,59 €	0,00 €	1,59 €		60,00 €	1,45 €	0,36 €	60,00 €	1,45 €	
TAIZE	80,00 €	1,00 €	80,00 €	1,00 €		60,00 €	1,45 €	0,28 €	60,00 €	1,45 €	
CURTIL	60,00 €	1,20 €	60,00 €	1,20 €		60,00 €	1,45 €	0,25 €	60,00 €	1,45 €	
LA VINEUSE SUR FRE	100,00 €	0,88 €	100,00 €	0,88 €		60,00 €	1,45 €	0,24 €	60,00 €	1,45 €	
CORTEVAIX	90,00 €	1,10 €	90,00 €	1,10 €		60,00 €	1,45 €	0,10 €	60,00 €	1,45 €	
LA GUICHE	116,88 €	1,07 €	116,88 €	1,07 €		116,88 €	1,07 €		60,00 €	1,45 €	-0,09 €
JONCY	58,50 €	1,80 €	58,50 €	1,80 €		58,50 €	1,80 €		60,00 €	1,45 €	-0,34 €
SAINTE HURUGE	60,00 €	1,83 €	60,00 €	1,83 €		60,00 €	1,83 €		60,00 €	1,45 €	-0,38 €
BLANOT	120,00 €	1,50 €	120,00 €	1,50 €		120,00 €	1,50 €		60,00 €	1,45 €	-0,55 €
BUFFIERES	120,00 €	1,60 €	120,00 €	1,60 €		120,00 €	1,60 €		60,00 €	1,45 €	-0,65 €
CORTAMBERT	110,00 €	1,70 €	110,00 €	1,70 €		110,00 €	1,70 €		60,00 €	1,45 €	-0,67 €
JALOGNY	110,00 €	1,90 €	110,00 €	1,90 €		110,00 €	1,90 €		60,00 €	1,45 €	-0,87 €
LOURNAND	140,00 €	1,75 €	140,00 €	1,75 €		140,00 €	1,75 €		60,00 €	1,45 €	-0,97 €
SAINTE CLEMENT SUR	100,00 €	2,57 €	100,00 €	2,57 €		100,00 €	2,57 €		60,00 €	1,45 €	-1,45 €

Pas de changement en 2025 pour les tarifications AC suivantes :

- La redevance contrôle de raccordement à 100€ ;
- Les frais de branchement au coût réel ;
- La Participation Financière à l'assainissement collectif (PFAC) de 3000€.

**En 2025, une précision intervient concernant la Modulation de la PFAC** comme suivant selon le montant des frais de branchement (obligation du Code Santé Publique) :

- 3000€ TTC jusqu'à 9 000€ de frais de branchement ;
- Modulation de la PFAC, afin que le total (PFAC + frais de branchement) soit au maximum de 12 000€ ;
- Exonération de la PFAC lorsque le montant des frais de branchement est égal ou dépasse 12 000€.

La Participation Financière à l’assainissement collectif pour les immeubles rejetant des eaux assimilées domestiques (PFAC AD) est créée :

Nombre d’Equivalents Habitants	PFAC AD
De 0 à 10 Eh inclus	3 000 €
De 11 à 20 Eh inclus	6 000 €
Au-delà de 20 Eh	Convention de raccordement qui définit les conditions techniques et financières d’accès au réseau.

Concernant les contrôles d’assainissement non collectif, la redevance contrôle de bon fonctionnement est revue à la hausse et la redevance annuelle sur la conformité des ouvrages de plus de 21 Eh est instaurée.

Types de contrôle	Redevances	
	2024	2025
Contrôle de bon fonctionnement avant-vente d’un logement ou sur demande	264 €	264 €
Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre des tournées de contrôle	131 €	135 €
Contrôle projet d’assainissement	165 €	165 €
Contrôle des travaux d’une installation neuve ou réhabilité	264 €	264 €
Contrôle annuel de la conformité des installations d’ANC de 21 à 199 EH	-	50 €
Contrôle de bon fonctionnement et d’entretien (vente et tournée) – 21 à 50 Eh : son montant est de trois fois le contrôle périodique	393 €	405 €
Le contrôle de bon fonctionnement et d’entretien (vente et tournées) – 51 à 199 Eh : son montant est de cinq fois le contrôle périodique	655 €	675 €

### Pistes réflexions pour aider à la rénovation des ANC

- Instaurer une redevance annuelle pour amender un fond de participation à la rénovation de l’ANC.  
 Extrait de la réponse à la question Sénat n° 08503 « *S’agissant de la possibilité de créer une procédure de soutien financier à la réalisation et la réhabilitation des installations d’assainissement non collectif, les services publics d’assainissement sont autorisés, en application de l’article L. 2224-12-1-1 du CGCT, à mettre en œuvre des mesures sociales visant à rendre effectif le droit d’accéder à l’assainissement dans des conditions économiquement acceptables par tous, tel que prévu à l’article L. 210-1 du code de l’environnement.* » (JO Sénat, 11.01.2024, question n° 08503, p. 104).  
 Exemple de redevance annuelle : CCSCMB a instauré une redevance de 20€/an pour financer les contrôles de bon fonctionnement.
- Marché de travaux/ Marché études de filière, pour obtenir des prix négociés. Nécessite du temps en interne pour le suivi des marchés et des travaux.

## 9. 12<sup>ème</sup> PROGRAMMES DES AGENCES DE L'EAU RMC/LB

Les programmes de financement des Agences de l'Eau vont être présentés ce début d'année.

Concernant les conditions de financement de l'Agence de l'eau RMC :

- Le projet doit correspondre à une action identifiée dans le SDA en veillant à ce que les actions de priorité supérieure soient réalisées avant celles de priorité inférieure ;
- Devront être fournis : Indicateur gestion durable + attestation SISPEA + prix eau ;
- Taux d'aide jusqu' à 50% pour actions PAOT et objectif mise en conformité ;
- Zonage ZRR sera encore utilisé de 2025 à 2027 puis prise en compte zonage FRR seul de 2028 à 2030. Sur ces territoires le taux d'aide pourra aller jusqu'à 70% ;
- Coût plafond de financement des réseaux : 480 €/ml.

Les projets prioritaires sur le territoire :

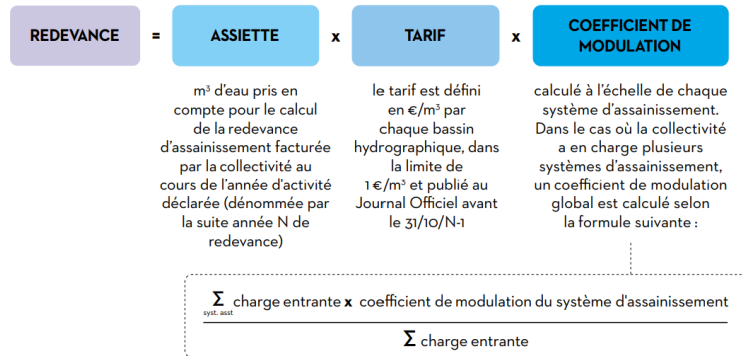
( <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation> )

- En zone FRR et ZRR : La Guiche,
- ZRR : Flagy, Cluny
- Programme de mesures (Pdm – actions opérationnelles du SDAGE) >> Flagy, La Guiche

## 10. REDEVANCE DE L'AGENCE DE L'EAU ET PRIME POUR EPURATION

En 2025, création de la Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif de l'Agence de l'eau. Cette redevance remplace « la redevance de modernisation des réseaux » versée par la collectivité à l'Agence de l'eau. Elle est indexée à la performance des systèmes d'assainissement (coefficient de modulation).

La prime pour épuration est supprimée (-10 700€ prévu au BP 2024)



Tarif de base Agence de l'eau Rhône Méditerranée : 0.03€ HT/m<sup>3</sup> pour l'année 2025 (tableau prévisionnel ci-dessous)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux (€/m <sup>3</sup> )	0,03	0,09	0,17	0,17	0,17	0,17

Le Coefficient de modulation qui dépend normalement de la conformité des ouvrages est de 0,3€ pour tous en 2025.

**Cela fait ainsi une redevance de 0.01 €/m<sup>3</sup> à prélever sur les factures des usagers (délibération fin 2024)**

## 11. ETAT DE LA DETTE et EMPRUNTS

Ci-dessous tableau d'amortissement prévisionnel de la dette :

Année	En capital	En intérêts	ANNUITE TOTALE
2025 (au 01/01)	540 032,80	75 270,17	615 302,97
2026	405 811,60	60 786,50	466 598,10
2027	395 559,80	53 636,10	449 195,90
2028	400 951,05	46 777,66	447 728,71
2029	255 200,19	39 745,12	294 945,31
2030	249 303,35	32 557,81	281 861,16
2031	215 576,20	25 652,31	241 228,51
2032	136 501,52	20 021,70	156 523,22
2033	109 276,98	16 357,72	125 634,70
2034	102 564,49	13 628,38	116 192,87
2035	83 024,02	10 981,57	94 005,59
2036	81 352,94	8 662,75	90 015,69
2037	82 913,91	6 315,43	89 229,34
2038	50 877,88	4 114,80	54 992,68
2039	37 953,38	2 882,19	40 835,57
2040	35 576,99	2 391,24	37 968,23
2041	33 158,48	1 942,55	35 101,03
2042	26 743,92	1 511,53	28 255,45
2043	15 195,84	1 158,71	16 354,55
2044	10 266,48	968,39	11 234,87
2045	10 345,11	825,40	11 170,51
2046	10 424,47	681,68	11 106,15
2047	10 504,54	537,25	11 041,79
2048	3 857,49	407,32	4 264,81
2049	1 625,00	337,91	1 962,91
2050	1 625,00	273,55	1 898,55
2051	1 625,00	209,17	1 834,17
2052	1 625,00	144,81	1 769,81
2053	1 625,00	80,45	1 705,45
2054	812,50	16,09	828,59

Au 31/12/2024, 3 emprunts sont arrivés à échéance. En 2025, il reste 34 emprunts. Les durées d'emprunt varient de 2 à 40 ans. Les taux varient de 0.38% à 5.95%.

## 12. RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2024

[84830] - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	CA 2024	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Recettes de fonctionnement	1 017 185,41 €	898 090,95 €	119 094,46 €
Dépenses de fonctionnement	1 260 008,99 €	1 099 456,16 €	160 552,83 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT</b>	<b>- 242 823,58 €</b>	<b>- 201 365,21 €</b>	<b>- 41 458,37 €</b>
Résultat antérieur n-1 repris transfert des communes	1 011 633,69 €	1 011 633,69 €	- €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT AVEC TRANSFERT DES COMMUNES</b>	<b>768 810,11 €</b>	<b>810 268,48 €</b>	<b>- 41 458,37 €</b>
Résultat antérieur n-1 repris SPANC	11 334,75 €	- €	11 334,75 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AVEC 002</b>	<b>780 144,86 €</b>	<b>810 268,48 €</b>	<b>- 30 123,62 €</b>

[84830] - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	CA 2024	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Recettes d'investissement	1 032 094,85 €	1 029 869,81 €	2 225,04 €
Dépenses d'investissement	1 267 328,32 €	1 261 514,28 €	5 814,04 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT</b>	<b>- 235 233,47 €</b>	<b>- 231 644,47 €</b>	<b>- 3 589,00 €</b>
Résultat antérieur n-1 repris transfert des communes	- 30 715,42 €	- 30 715,42 €	- €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT AVEC TRANSFERT DES COMMUNES</b>	<b>- 265 948,89 €</b>	<b>- 262 359,89 €</b>	<b>- 3 589,00 €</b>
Résultat antérieur n-1 repris SPANC	12 591,04 €	- €	12 591,04 €
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT AVEC 001</b>	<b>- 253 357,85 €</b>	<b>- 262 359,89 €</b>	<b>9 002,04 €</b>

<b>RESULTAT CUMULE F/I</b>	<b>526 787,01 €</b>	<b>547 908,59 €</b>	<b>- 21 121,58 €</b>
----------------------------	---------------------	---------------------	----------------------

[84830] - BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	CA 2024	ASSAINISSEMENT COLLECTIF	ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AVEC 001/002	780 144,86 €	810 268,48 €	- 30 123,62 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AVEC 001/002	- 253 357,85 €	- 262 359,89 €	9 002,04 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>526 787,01 €</b>	<b>547 908,59 €</b>	<b>- 21 121,58 €</b>
Restes à réaliser Recettes N	515 478,00 €	515 478,00 €	- €
Restes à réaliser Dépenses N	378 183,62 €	378 183,62 €	- €
<b>SOLDE DES RESTES A REALISER</b>	<b>137 294,38 €</b>	<b>137 294,38 €</b>	<b>- €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>664 081,39 €</b>	<b>685 202,97 €</b>	<b>- 21 121,58 €</b>

## 13. CONCLUSION

L'exploitation des ouvrages et la mise en œuvre de toutes les missions règlementaires d'exploitation sont en place.

La Police de l'eau demande à la collectivité de rendre des comptes sur la mise en conformité administrative des ouvrages d'ici fin mars 2025 (bilan annuel, Manuel d'autosurveillance/cahier de vie et plan des ouvrages, diagnostic amont). Un gros travail est à poursuivre.

Les travaux peinent à démarrer, un renforcement de l'équipe est indispensable pour aider au suivi des travaux et à la mise à jour des plans.

Les modalités de financement des 3 premières années des programmes des Agences de l'eau restent favorables à la collectivité.

Le positionnement du Département sur le règlement de ses appels à projet est attendu courant 2025.





**Projection provisoire du budget**

CA 2024 :

- Il a été décidé de ne pas effectuer de rattachement de recettes sur 2024, afin de repartir sur une année pleine en 2025.
- L'équilibre n'est pas atteint entre SPANC/AC. Pour 2025 le Conseil d'Exploitation souhaite que le SPANC atteigne l'équilibre et le maintien du niveau de service.
- Les excédents des communes ont permis au service de continuer les investissements et les études sans recours à l'emprunt. Ils ont été consommés en partie en investissement : sur 980 118€ il reste 516 000€ qui seront reportés dans le BP 2025.

Pour le BP 2025, il est prévu :

- Baisse des charges de fonctionnement dans le chapitre 11 par rapport au BP 2024.
- Chapitre 12, il n'est pas envisageable d'embaucher 1/2 ETP malgré les besoins.
- Augmentation des recettes de l'AC et l'ANC car année pleine (versements et activité contrôle), une augmentation du prix de l'AC pour 14 communes + une nouvelle recette sur l'ANC (vidanges).
- Réduire les investissements : il est impératif de démarrer le SDA et d'aboutir sur les projets de BUFFIERES, FLAGY et CLUNY.
- Dès 2025, si tous les investissements prévus sont réalisés un recours à l'emprunt sera nécessaire.

BP 2026 et à venir :

- Les emprunts pèsent lourd sur le budget assainissement,
- Une augmentation du prix cible est à prévoir en 2026. Des propositions seront faites en CE courant 2025. Les consommations réelles seront récupérées afin de disposer de données plus fiables pour travailler sur les recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE GLOBALE PAR CHAPITRE													
DEPENSES													
Art.	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2024			CA 2024			DEMANDE BP 2025			DEMANDE BP 2026		
		Budget Total	BP AC	BP ANC	Budget Total	CA AC	BP ANC	Budget Total	AC	ANC	Budget Total	AC	ANC
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	590 400,30	489 375,30	101 025,00	325 130,64	275 253,27	49 877,37	464 575,00	405 498,00	59 077,00	471 543,63	411 580,47	59 963,16
12	CHARGES DE PERSONNEL	271 630,00	162 860,00	108 770,00	268 256,12	157 830,66	110 425,46	285 900,00	168 055,00	117 845,00	290 188,50	170 575,83	119 612,68
14	ATTENUATION DE PRODUIT	67 740,00	67 740,00	0,00	2 339,68	2 339,68	0,00	19 000,00	19 000,00	0,00	19 285,00	19 285,00	0,00
65	CHARGES DE GESTION COURANTE	4 310,31	4 310,31	0,00	4 290,48	4 290,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	CHARGES FINANCIERES	122 173,00	122 463,43	-290,43	115 421,76	115 421,76	0,00	101 014,06	97 014,06	4 000,00	85 400,56	81 400,56	4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 000,00	6 500,00	1 500,00	2 750,00	2 500,00	250,00	500,00	0,00	500,00	1 000,00	500,00	500,00
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
DF	TOTAL DEPENSES REELLES FONCTIONNEMENT	1 074 253,61 €	863 249,04 €	211 004,57 €	718 188,68 €	557 635,85 €	160 552,83 €	875 989,06 €	694 567,06 €	181 422,00 €	872 417,69 €	688 341,86 €	184 075,83 €
RECETTE													
Art.	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2024			CA 2024			BP2025			BP2026		
		Budget Total	AC	ANC	Budget total	AC	ANC	Budget Total	AC	ANC	Budget Total	AC	ANC
70	VENTE DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES	1 202 172,00	1 037 740,00	164 432,00	718 079,86	609 689,36	108 390,50	1 149 650,00	969 000,00	180 650,00	1 213 100,00	1 029 000,00	184 100,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	21 404,00	10 700,00	10 704,00	16 891,76	16 891,76	0,00	10 702,64	0,00	10 702,64	0,00	0,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 034 968,47	1 034 968,47	0,00	1 023 580,76	1 023 579,44	1,32	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00
RF	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 258 544,47	2 083 408,47	175 136,00	1 758 552,38	1 650 160,56	108 391,82	1 161 352,64 €	970 000,00	191 352,64	1 214 100,00 €	1 030 000,00	184 100,00
ARTICLE	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE			CA 2024			BP2025			BP2026		
	SOLDE RECETTES REELLES - DEPENSES REELLES DE FONC >>> FARGNF BRUTE	1 184 290,86	1 220 159,43	-35 868,57	16 782,94	1 092 524,71	-52 161,01	285 363,58	275 432,94	9 930,64	341 682,32	341 658,15	24,17
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE GLOBALE PAR CHAPITRE													
ART	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE BP 2024			CA 2024			DEMANDE BP 2025			DEMANDE BP 2026		
		TOTAL	AC	ANC	TOTAL	AC	ANC	TOTAL	AC	ANC	TOTAL	AC	ANC
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESE	462 391,59	462 391,59	0,00	462 391,59	462 391,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	707 280,00	706 520,00	760,00	543 395,31	543 395,31	0,00	540 032,80	540 032,80	0,00	540 032,80	0,00	540 032,80
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	241 719,00	241 719,00	0,00	344,41	344,41	0,00	77 235,20	77 235,20	0,00	77 235,20	0,00	77 235,20
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	808 535,70	808 535,70	0,00	243 454,47	237 640,43	5 814,04	709 128,69	709 128,69	0,00	709 128,69	0,00	709 128,69
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	694 040,00	694 040,00	0,00	216 279,57	216 279,57	0,00	561 540,00	561 540,00	0,00	561 540,00	0,00	561 540,00
DI	DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	2 913 966,29 €	2 913 206,29 €	760,00 €	1 465 865,35 €	1 460 051,31 €	5 814,04 €	1 887 936,69 €	1 887 936,69 €	- €	1 887 936,69 €	- €	1 887 936,69 €
ARTICLE	DESIGNATION	POUR MÉMOIRE			CA 2024			BP2025			BP2026		
10	TOTAL DOTATIONS, FONDS DIVERS E	688 592,17	688 592,17	0,00	489 236,23	487 011,19	2 225,04	554 994,76	586 818,98	-31 824,22	88 480,50	-21 893,58	66 587,81
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT R	1 017 157,47	1 017 157,47	0,00	428 424,00	428 424,00	0,00	898 959,00	898 959,00	0,00	898 959,00	0,00	898 959,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 620,00	148 620,00	0,00	580 710,00	580 710,00	0,00
RF	TOTAL RECETTES REELLES INVESTISSE	1 705 749,64	1 705 749,64	0,00	917 660,23	915 435,19	2 225,04	1 602 573,76	1 634 397,98	-31 824,22	1 568 149,50	558 816,42	965 546,81
R040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFER	556 542,29	556 542,29	0,00	546 510,79	546 510,79	0,00	550 000,00	550 000,00	0,00	600 000,00	600 000,00	0,00
D001	CHAPITRE 001 - DEFICIT D'INVESTISSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTI	902 937,88	927 471,70	-24 533,82	769 042,22	809 868,48	-40 826,26	363,58	-9 567,06	9 930,64	11 682,32	11 658,15	24,17
	SOLDE GLOBAL [EQUILIBRE BUDGETA 0,00		12 702,78	-12 702,78	516 084,37	547 908,59	-31 824,22	0,65	21 894,23	-21 893,58	1,54	21 870,95	-21 869,41
	RESULTAT DE L'EXERCICE	-915 528,92	-914 768,92	-760,00	-265 548,89	-261 959,89	-3 589,00	-362,93	31 461,29	-31 824,22	-11 680,77	10 212,81	-21 893,58
	RESULTAT AVEC EXCEDENT REPORTE [002]	0,00	12 702,78	-12 702,78	516 084,37	547 908,59	-31 824,22	0,65	21 894,23	-21 893,58	1,54	21 870,95	-21 869,41

Tableau BP provisoire